



COMMUNE
D'ORMONT-DESSUS
1865 LES DIABLERETS

La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal

Préavis municipal n° 05-2019 relatif au projet de budget de la Commune pour 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes et du règlement du Conseil Communal, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal susmentionné.

Le budget 2020, tel que présenté, laisse apparaître un excédent de charges, soit **CHF 263'224.12**, qui se récapitule comme suit :

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018 (indicatif)
Recettes	12'741'482.75	13'635'213.05	13'444'602.50
Dépenses	-13'004'706.87	-13'819'867.65	-13'651'684.18
Excédent de recettes	-263'224.12	-184'654.60	-207'081.68
Amortissements	961'600.00	1'217'512.30	1'375'025.10
Versements aux réserves	301'580.00	295'650.00	467'700.38
Prélèvements aux réserves	-222'400.75	-556'633.05	-615'178.60
Marge d'autofinancement (Cash-Flow)	777'555.13	771'874.65	1'020'465.20

En élaborant ce budget, la Municipalité avait pour objectif de présenter un budget réaliste en prenant en compte les charges récurrentes et difficilement maîtrisables de l'Etat ainsi que les produits à disposition se basant sur ceux obtenus lors des dernières années.

Toutefois lors de l'exercice 2018, la Commune a enregistré pour la première fois depuis de 2012 une baisse des impôts sur les revenus et sur la fortune de l'ordre de CHF 300'000.00, ce qui a obligé la Municipalité à envisager une baisse des revenus d'impôts dans le budget 2020.

Si cette année la facture sociale et la péréquation ne nous annonçaient pas d'importantes augmentations, c'est au tour de l'ARASAPE (Association régionale de l'action sociale Aigle-Pays-d'Enhaut) qui gère les garderies et les UAPE de nous fournir un budget augmenté de 35.51%. Ce budget n'a pas été accepté par les Communes et il a fait l'objet d'un remaniement. Celui-ci n'étant toutefois toujours pas adopté au moment de l'édition de notre budget, il ne nous a pas été possible d'en tenir compte dans notre présentation.

D'autre part, grâce à la reprise par l'Etat des charges de l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile) l'impact sur le déficit a pu être modéré.

Le Conseil, dans sa séance du 26 septembre 2019, a d'ores et déjà validé la proposition de la Municipalité de ne pas modifier le taux des impôts communaux, estimant que les résultats des dernières années avaient prouvé la nécessité de maintenir notre capacité financière afin de pouvoir baisser la dette par habitant.

La Municipalité a donc décidé de présenter au Conseil Communal un budget certes déficitaire mais réaliste, tout en continuant à travailler quotidiennement à limiter les dépenses et à améliorer les recettes.

Elle a également pour objectif de répondre aux demandes de notre fiduciaire qui recommande d'utiliser les réserves accumulées depuis de nombreuses années, péjorant ainsi la marge d'autofinancement. L'utilisation de ces Fonds de réserve devra se poursuivre sur les exercices prochains.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

Vu le préavis municipal n°05-2019, relatif au projet de budget de la Commune pour 2020 ;

Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

DÉCIDE

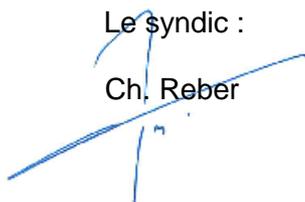
d'approuver le projet de budget de la Commune pour 2020, prévoyant **un excédent de charges de CHF 263'224.12.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 novembre 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Ch. Reber



La secrétaire . :

J. Dacic



Annexe:

Budget 2020

Délégation municipale:

La Municipalité in corpore